



COMMISSION EUROPÉENNE

Comité de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail de Bruxelles

Bruxelles, le 18 octobre 2006
CSHT/OB D(2006)

**PROJET DE COMPTE RENDU DE LA
REUNION EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2006**

Présents : Mme. Groebner – Présidente
M. Bouillon – Secrétaire
M. Bindels (membre désigné par l'Administration).
M. Adurno, Wurzler, Van Bennekom, (membres désignés par le Comité du personnel)
Mmes. Dr. Martins (Service Médical), Paternot (USHT) (Conseillers)
Mme. Bromen (SANCO.C7) et M. Karjalainen (RTD.I1) (Invités)
M. Declaye (DIGIT) (Observateur)

1. ACCUEIL DES INVITES

La Présidente accueille et présente les invités – Mme. Bromen de la SANCO.C7 et M. Karjalainen de RTD.I1 – aux membres.

M. Adurno proteste contre le fait que le document laissé à l'entrée de la salle (brochure 'Health & Electromagnetic fields') ne soit pas disponible en français. La Présidente note la remarque mais ajoute qu'il ne s'agit pas d'un document requis pour la réunion; seulement d'une initiative personnelle de M. Karjalainen.

La Présidente cède la parole à Mme. Bromen.

2. PRESENTATION PAR MME. BROMEN DES CONCLUSIONS DE L'AVIS SCIENTIFIQUE EMIS PAR LE SCENIHR SUR LES 'EFFETS POSSIBLES DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES SUR LA SANTE HUMAINE'

Mme. Bromen situe les activités du comité scientifique SCENIHR (Scientific Committee on Emerging and Newly Identified Health Risks) dans la DG SANCO et en explique la composition en ajoutant que le SCENIHR s'attache à étudier les risques complexes et nouveaux, dont les effets ne sont pas encore suffisamment connus. Elle retrace ensuite les raisons de la nouvelle opinion sur le sujet des effets possibles sur la santé des champs électromagnétiques.

La précédente opinion datant de 2001 avait conclu ne pas disposer de suffisamment de données indiquant que les niveaux d'exposition puissent avoir des effets sur la santé. Le SCENIHR a reçu le mandat de mettre à jour cet avis à la lumière des résultats des plus récentes recherches dans le domaine. Le Comité a donc effectué une revue des recherches disponibles, et suivant son

mandat, a entrepris une veille permanente de la nouvelle littérature, lui permettant de signaler des changements dans la situation lors de l'apparition de nouveaux résultats. Des liens avec le réseau EMF-Net (voir présentation de M. Karjalainen ci-après) sont destinés à l'aider dans cette tâche régulière.

Mme. Bromen décrit les champs couverts par l'opinion : champs radio (Radio Fields – RF), champs intermédiaires (Intermediate Fields – IF), champs extrêmement bas (Extremely Low Fields – ELF), champs statiques (Static Fields – SF), et les données environnementales. Elle développe le premier qui intéresse le CSHT pour son étude sur les antennes internes pour GSM. Reprenant les conclusions de l'opinion (document préalablement envoyé aux membres et annexé au présent compte rendu), elle explique que les recherches scientifiques n'ont pas trouvé d'effets néfastes sur la santé des champs radio (dans lesquels sont inclus ceux des GSM) mais on reconnaît que les données sont limitées et que l'on ne bénéficie pas d'études à long terme.

Concernant les champs intermédiaires, l'étude révèle que l'on manque également de données (notamment sur les effets des portails antivols utilisés p.ex. dans les magasins commente Mme. Bromen).

On a pu démontrer un lien entre des cas de leucémie chez les enfants et la présence de champs ELF, et on manque de données sur les effets des champs statiques (SF) notamment utilisés dans le monde médical ajoute Mme. Bromen.

Mme. Bromen conclut en rappelant le manque de données scientifiques et ajoute que l'opinion présente également des recommandations pour la recherche. Se centrant plus spécifiquement sur les GSM, elle explique qu'il subsiste un manque de visibilité sur les effets à long terme puisque cette technologie n'existe que depuis environ 10 ans. Elle fait également mention de la notion de la distribution de l'exposition sur la population – équivalent de l'exposition cumulée et cite l'étude 'Interphone' en cours sur ce sujet.

Mme. Bromen ajoute que le sujet des antennes internes, comme toute source de EMF dans les gammes de fréquences indiquées sont considérées dans l'avis. Celles-ci révélant des niveaux d'exposition en dessous des normes, Mme. Bromen indique que les limites (indiquées dans le dossier technique du projet soumis par la DIGIT) sont respectueuses des seuils définis par la Recommandation du Conseil de 1999.

Elle ajoute que l'avis scientifique a été adopté le 19 juillet 2006 et reste soumis à consultation publique jusqu'au 3 novembre 2006.

M. Wurzler regrette que ce document ne soit pas traduit en français notamment. Mme. Bromen explique que le Comité SCENIHR n'effectue pas de gestion des risques mais ajoute qu'il est prévu de considérer l'idée de publier les avis dans des revues scientifiques à l'avenir.

La Présidente souhaite connaître la composition du Comité. Mme. Bromen explique qu'il est composé de 12 membres sélectionnés par un panel pour leurs compétences. Lorsqu'une question parvient au Comité, ce dernier forme un groupe de travail dont le président est systématiquement un des membres du Comité. Les membres du groupe de travail sont des experts dans le domaine concerné (appartenant parfois à d'autres Comités animés par la SANCO ou l'EFSA par exemple (European Food Safety Authority)).

M. Wurzler demande comment l'on mesure le niveau d'exposition. Mme. Bromen répond que l'on procède par exemple par des interviews des personnes, en tenant compte de la situation géographique, et que l'on mesure les champs des antennes les plus proches. M. Wurzler souhaite savoir si l'on a étudié le cas de personnes situées sous des antennes internes. Mme. Bromen explique que les scientifiques se servent de dosimètres mais ajoute que seul un expert dans le domaine pourra expliquer comment on effectue les mesures.

M. Adurno questionne l'origine des recherches, citant notamment l'influence des multinationales, de l'industrie et du monde anglo-saxon. Il s'interroge sur le fait que ces recherches visent réellement le bien-être des gens. M. Karjalainen explique que les chercheurs sont obligés de communiquer les résultats de leurs travaux au public. M. Adurno exprime des craintes sur, par exemple, le cas de la Tour Madou qui est dans l'axe de champs électromagnétiques venant d'immeubles voisins mais dont on ne connaît pas les effets sur l'être humain. Mme. Bromen explique qu'il s'agit là de la tâche du Comité SCENIHR; faire le point sur la situation des recherches scientifiques et les communiquer aux responsables politiques ainsi qu'aux autres chercheurs. Elle ajoute qu'il est mentionné dans l'avis qu'un follow-up est nécessaire car il s'agit d'un domaine nouveau dans lequel on manque de données.

La Présidente, après avoir relu un passage (dernière phrase du 1^{er} § page 7 de l'avis¹) rappelle que le principe de précaution ne revient pas à 'ne rien faire'. M. Adurno acquiesce mais ajoute que l'on ne mesure pas les effets cumulés. M. Karjalainen explique à ce propos qu'il existe des études des effets cumulatifs, dont les résultats ne seront disponibles que dans 5 ans car il est difficile de suivre les gens. M. Adurno pense que cela ne correspond pas au principe de précaution. La Présidente conclut qu'il appartient à la Commission de tirer des conclusions sur base des avis scientifiques (risk management). En appliquant le principe de précaution l'UE a fixé dans la réglementation en vigueur "les restrictions de base de sécurité et de santé relatives à l'exposition aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques)".

3. PRESENTATION PAR M. KARJALAINEN DES PROJETS EUROPEENS DE RECHERCHE SUR LES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

M. Karjalainen situe sa présentation en rapport avec les travaux de recherche réalisés dans le cadre du plan d'action 'Environnement et santé' 2004-2010. Il explique que les premiers projets de recherche ont démarré à partir de 1998 et présente de manière chronologique les différents projets (voir annexe 3).

M. Karjalainen cite l'existence du réseau de recherche 'EMF-Net' qui effectue une surveillance sur les études en cours et publie des rapports (notamment le rapport 'COST281' sur les effets des téléphones mobiles sur la santé). Il ajoute que dans le contexte du 7^{ème} programme-cadre, de nouveaux appels d'offre seront publiés. La Présidente demande s'il existe des relations entre les études faites par les scientifiques et le réseau EMF-Net. Mme. Bromen explique que, par exemple, certains experts du groupe de travail sur les champs électromagnétiques du SCENIHR sont membres du EMF-Net ou d'autres grands projets et possèdent donc de bonnes informations sur les sujets. M. Karjalainen ajoute que l'EMF-Net a déjà publié des recommandations pour la recherche dans ce domaine, qui vont d'ailleurs servir pour des appels d'offre.

4. QUESTIONS / REPONSES

M. Van Bennekom exprime une impression de 'déjà vu'; il se souvient du cas dans les années '80 de l'industrie du tabac où un directeur avait prétendu qu'aucun danger n'existait. Il propose d'inviter à nouveau M. Karjalainen début 2007 afin qu'il puisse faire part des résultats – notamment – de l'étude 'INTERPHONE'. M. Karjalainen mentionne l'existence d'un forum

¹ "The report concluded that there is no hard evidence at present that the health of the public is being adversely affected by mobile phone technologies but uncertainties remain and a continued precautionary approach is recommended until the situation is clarified". This quotation refers to the report of the British National Radiological Protection Board (NRPB) in 2004.

'mobile manufacturers' qui ne voit pas toujours l'intérêt de poursuivre certaines études de recherche puisqu'il existe déjà assez de preuves pour des effets limités sur la santé humaine.

La question de la quantification du risque persiste pour la Dr. Martins; existe-t-il une possibilité technique de montrer un diagramme en 3D des champs produits par les antennes indoor ? Si oui, quelles valeurs mesure-t-on face aux valeurs admises ? Mme. Bromen propose d'inviter un expert des mesures pour pouvoir répondre. La Présidente rappelle que M. Coget a déjà expliqué cela (cf. 246e réunion du 6 juillet 2006). La Dr. Martins précise que la méthodologie en a été expliquée.

M. Adurno remercie les invités et salue leur courage de dire la vérité. Mme. Bromen rappelle l'importance d'effectuer des études rapidement car la population qui demeure pour l'instant non-exposée sera rapidement inexistante.

M. Wurzler demande ce que l'on veut dire par 'continuer à appliquer le principe de précaution' pour les champs RF (Radio Frequency – ceux concernant les antennes GSM). Mme. Bromen explique que Comité SCENIHR indique qu'il est important de poursuivre les recherches.

M. Wurzler, rappelant qu'il avait déjà posé la question à M. Coget, demande comment justifier que les seuils en Autriche ou en Italie soient plus bas qu'en Belgique ? Où situe-t-on le bon niveau de principe de précaution ? Mme. Bromen explique que cela veut dire que, même avec les données que l'on a, on ne peut pas établir qu'il existe un danger pour la santé mais on ne peut pas non plus conclure qu'il n'y a pas des risques. M. Adurno propose que le choix de la norme la plus basse en Europe soit appliqué dans les bâtiments de la CE. M. Van Bennekom propose qu'il soit demandé au soumissionnaire de respecter la norme interne propre à la CE et qui soit la plus faible.

M. Declaye s'interroge sur l'évolution des normes; dans le cas où un pays va plus bas que ceux d'aujourd'hui, que fait-on dans les bâtiments où les antennes sont déjà installées ?

Mme. Paternot demande à avoir confirmation que la présence d'antennes internes a pour conséquence de réduire la puissance du champ émis par le GSM lui-même. La Présidente mentionne que c'est ainsi que M. Coget en a expliqué l'avantage. Mme. Bromen précise que ce point n'a pas été discuté tel quel, mais qu'un expert pourrait le dire. Elle ajoute que les experts ont indiqué qu'il est difficile d'évaluer les effets des antennes de manière isolée, parce que les niveaux mesurés résultent d'expositions cumulées.

5. CONCLUSIONS

La Présidente remercie chaleureusement Mme. Bromen et M. Karjalainen pour leurs présentations et réponses aux questions des membres.

Il est convenu que des copies de leurs présentations PowerPoint seront envoyées au secrétariat puis diffusées aux membres.

* * *

Olivier Bouillon – Secrétaire du CSHT.

* * *

- Annexes:
1. Opinion scientifique du SCENIHR sur les effets possibles des champs électromagnétiques sur la santé, adopté le 19/07/2006.
 2. Présentation de Mme. Bromen
 3. Présentation de M. Karjalainen